



Spécial pépinières Une filière en action

Plants Un marché à l'équilibre

Malgré le contexte, les pépiniéristes ont réalisé des programmes de greffage, stables ou en légère baisse. Pour 2021, l'offre en plants devrait donc répondre à la demande.

La crise sanitaire et le confinement sont arrivés en pleine période de greffages. Malgré cela, les pépiniéristes ont réalisé leurs programmes. « Nous tablons sur des mises en œuvre équivalentes à l'an passé [235 millions de plants, NDLR] ou en légère baisse. Les taux de reprise sont corrects. Pour 2021, on devrait être à l'équilibre entre l'offre et la demande », assure David Amblevet, le président de la Fédération française de la pépinière viticole. Dans le Centre-Est, en Haute-Saône, les pépinières Guillaume ont pu compter sur leurs équipes. « Nous avons réalisé notre programme de greffage qui est dans la moyenne de ce que l'on fait habituellement. Notre personnel s'est bien impliqué. Les pépinières

sont belles. Nous sommes confiants. La demande en plants pour 2021 est habituelle, voire légèrement supérieure. Les remplacements seront plus importants car il y a eu une forte extériorisation d'esca cette année. Nous aurons assez de plants pour répondre aux besoins », assure Pierre-Marie Guillaume.

Après le choc, les entreprises se sont adaptées. « Les deux premières semaines, cela a été un peu compliqué. Puis, on s'est organisé. On a dédoublé les ateliers avec une équipe qui travaillait de 6 à 13 heures et l'autre de 13 à 20 heures. Cela nous a permis de maintenir nos plans de greffages », explique Jean-François Barnier, des pépinières viticoles du Comtat, dans le Vaucluse.

Des prix stables

« Les prix se tiennent. Il n'y a pas de tensions. La production correspond bien à la demande », indique Pierre-Marie Guillaume, des pépinières Guillaume, à Charcenne, en Haute-Saône. « On ne cherche pas à augmenter, ni à baisser les prix. On préfère la stabilité. C'est gagnant-gagnant. C'est en ajustant au mieux les greffages par rapport aux besoins qu'on peut maintenir cette stabilité », note Jean-François Barnier, des pépinières du Comtat, dans le Vaucluse. En Ardèche, les prix se maintiennent également. « Les exonérations de charges pour les saisonniers (dispositif Tode) ont été maintenues pour 2021 », relate un pépiniériste. En Gironde, « on n'est pas parti pour baisser les prix. On a modéré les greffages mais les charges sont là. Nous avons investi et mis en place la marque Vitipep's. Tout cela a un coût », indique Delphine Bougès qui insiste auprès des viticulteurs pour qu'ils fassent part très tôt de leurs besoins rappelant qu'il « faut 18 mois pour faire un plant ». Dans le Val de Loire, David Gautreau indique que les prix sont même en légère augmentation. « On répercute juste l'augmentation des charges et du coût du matériel végétal greffons et porte-greffes. »

Sommaire

- p. 46 **Plants** Un marché à l'équilibre
- p. 48 **L'autocontrôle** Ça débute en 2021
- p. 48 **Exit le Beltanol-I**
- p. 50 **Serres** À l'épreuve des insectes
- p. 52 **C'est chaud** pour les résistants



DANS LE BORDELAIS, les pépiniéristes ont réduit les greffages, la vente des plants ayant déjà diminué avant la crise sanitaire. © J.-B. MADEAU

À Voguë, en Ardèche, Pierre-Denis Tourette emploie majoritairement des saisonniers marocains. « Ils étaient là dès le mois de décembre pour récolter les porte-greffes. Pendant le confinement, ils n'ont pas pu rentrer chez eux. On a alors eu la capacité de produire tout ce que nous avions prévu. Mais nous avons subi quelques décommandes de boutures greffables de porte-greffe car certains confrères ont manqué de personnel pour assurer tous leurs greffages. »

Dans le Val de Loire, les Pépinières viticoles d'Anjou ont aussi pu réaliser tout leur programme de greffage établi avant l'arrivée du Covid. « Pour 2021, nous pourrions répondre à la demande sans problème », assure David Gautreau, à la tête de cette en-

treprise. Une demande en baisse qui a conduit le pépiniériste à réduire ses greffages de 5 à 10 %. Jean-François Barnier a, lui aussi, réduit la voilure. « Pour avoir le moins de reports

« Nous pourrions fournir 40 000 à 41 000 plants résistants pour 2021. Tout est déjà réservé et on prend les commandes pour 2022. »

possibles, nous travaillons avec nos clients pour évaluer leurs besoins un an à l'avance, explique-t-il. Cela nous a permis de réduire les greffages de 5 à 10 % alors que pour 2021, la demande est stable voire supérieure à 2020. »

De son côté, Pierre-Denis Tourette a greffé 20 % de plants de

moins, par prudence. « Au niveau commercial, on se déplace moins, indique-t-il. Nous avons moins de visibilité sur les projets de nos clients. Mais tout n'est pas à l'arrêt. En Ardèche, les ventes de vin ont été moins pénalisées que dans d'autres régions. Les touristes ont été au rendez-vous, cet été. Des clients m'appellent pour me confirmer leurs projets de plantations. » Ce pépiniériste remarque une autre tendance : « La demande est toujours très forte pour les plants résistants. On en a greffé environ 60 000. Avec les taux de reprise, nous pourrions fournir 40 000 à 41 000 plants résistants pour 2021. Tout est déjà réservé et on prend les commandes pour 2022. »

À Bordeaux, la situation est très compliquée. Le Covid a amplifié

la mévente qui était déjà installée. Les pépiniéristes ont baissé les greffages. « On s'adapte au contexte », indique sobriement Delphine Bougès, la présidente du syndicat des pépiniéristes-viticulteurs de la Gironde et du Sud-Ouest.

À Cognac, c'est tout l'inverse. La demande en plants reste très forte. Au niveau régional, « on a augmenté les greffages de 5 à 10 % et mis 30 millions de plants en œuvre. Mais les taux de reprise sont inférieurs à ceux de 2019 en raison du printemps frais et pluvieux. Néanmoins, nous a avons de quoi répondre aux besoins qui sont de 16 à 17 millions de plants pour 2021 d'après nos prévisions », indique François Bodin, à la tête du syndicat régional.

CHRISTELLE STEF

Des autorisations prolongées d'un an

Ce printemps, la Commission européenne a prolongé d'un an (jusqu'au 4 mai 2021) la validité des autorisations de plantation arrivant à échéance cette année, à la demande des organisations professionnelles qui redoutaient de ne pas trouver assez de personnel pour planter durant le confinement. Toutes les autorisations (replantation et plantation nouvelle) concernées – 2 660 au total selon FranceAgriMer – sont prolongées. S'agissant des autorisations de plantations nouvelles (900 viticulteurs concernés), ceux qui le souhaitent peuvent y renoncer à condition d'en faire la demande à FranceAgriMer avant le 31 décembre 2020.

Des plantations reportées

À Bordeaux, « avec les intempéries de ce printemps, les viticulteurs n'ont pas pu faire les remplacements. Ils ont reporté beaucoup de chantiers », détaille Delphine Bougès, la présidente du Syndicat des pépiniéristes-viticulteurs de la Gironde et du Sud-Ouest. **Dans le Val de Loire**, David Gautreau a dû remettre 60 000 à 80 000 plants, soit 1 à 2 % de ses ventes en pépinière après avoir subi quelques annulations de commandes. « Des viticulteurs ont prié pour car les ventes de vins étaient bloquées. Ils ont préféré reporter leur plantation ou complantation en 2021 », explique-t-il.